

Le « quérulent » condamné

Après une vente immobilière entachée de vices en 2021, un jardinier paysagiste de Mûrs-Érigné s'est lancé dans une croisade contre le notariat. Il a été condamné hier à Angers.

En psychiatrie, la quérulence est un délire de revendication qui pousse la personne à multiplier les démarches dans le but d'obtenir justice. Le cas de Philippe Chabert a nécessité un long examen ce vendredi 28 mars au tribunal d'Angers. Ce paysagiste de 42 ans a comparu pour avoir bombardé la Chambre interdépartementale des notaires de Maine-et-Loire de centaines de messages au contenu plus ou moins malveillant adressés entre 2021 et 2023.

Il est poursuivi également pour des menaces de mort. « Si la Justice ne fait pas son job, il est clair que ma démarche va se radicaliser », déclare-t-il sur sa page Facebook le 30 août 2023 après une allusion aux kamikazes qui se font « *exploser la tête au nom d'une religion* ». Malgré plusieurs rappels à l'ordre et un rendez-vous chez le procureur de la République, cet habitant de Mûrs-Érigné est placé en garde à vue le 8 septembre 2023. Il est en arrêt de travail depuis.

Une vente immobilière entachée de vices

Cette dérive trouve sa source dans une vente immobilière entachée de vices. Sur le point d'acquérir une « *maison de charme* » en 2021 à Denée, au sud d'Angers, Philippe Chabert découvre une non-conformité sur le réseau d'évacuation des eaux usées et une toiture faite de bric et de broc. Selon un rapport d'expertise, le bâtiment présenterait « *un risque d'effondrement* ». Après une tentative de médiation avec les notaires et s'être vu opposer un fin de non-recevoir des assureurs de ces derniers, le particulier se lance dans une croisade. Le ton se fait de plus en plus menaçant. « *Vous paierez pour votre complicité* », écrit-il au président de la Chambre des notaires le 12 juillet 2021.

Le paysagiste envoie des communiqués de presse, menace de « *s'ouvrir les veines devant le palais de justice* », interpelle les députés, le Garde des Sceaux et crée des pages Facebook. Dernièrement, il a lancé « *l'observatoire indépendant du notariat en France* ». Objectif : « *dénoncer les errements* » d'une profession. Son compte Facebook est suivi par 853 personnes. À la barre, l'homme à lunettes et à la veste noire se présente comme « *une victime du notariat* », « *convaincu que mon dossier peut mener à une jurisprudence* ».

Recadré à plusieurs reprises par la présidente, le prévenu conteste « *l'intention de harcèlement* ». Tentant de démontrer que son affaire s'assimile « *à un viol intrafamilial* », il s'embourbe dans ses explications avant de s'effondrer en larmes. « *J'ai l'impression de ne pas être entendu* », sanglote-t-il. L'audience prend alors



Palais de justice, Angers, hier. Philippe Chabert et son avocat Me Patrick Descamps.

PHOTO : CO - FRANCK DE BRITO

des airs de séance psy. « *Dans votre tête, c'est très imbriqué. Est-ce que vos agissements ont été adaptés ?* », relance la présidente. « *Je suis beaucoup moins dangereux en verbalisant plutôt que de garder tout pour moi et de passer à l'acte. C'est mon exutoire* », se défend-il.

Une expertise psychiatrique a décelé chez le prévenu « *un trouble délirant persistant de revendication, une quérulence processive, des traits paranoïaques* ». L'altération du discernement, « *une dangerosité réelle* » et un risque de récidive ont été soulignés. Des conclusions « *inquiétantes* » pour la procureure de la République

adjointe Blandine Martin qui a requis une peine de 18 mois avec sursis.

En défense des intérêts de la Chambre des notaires, Me Pascal Rouiller a demandé un euro symbolique au titre du préjudice moral. « *Quel que soit le débat, cela ne fera que de le renforcer dans ses certitudes* », soupire-t-il. « *Sa quérulence se construit sur un fait réel* », rappelle Me Patrick Descamps, avocat de la défense. « *Victime d'une injustice sociale* », son client se serait livré dans un combat « *presque perdu d'avance* ». « *C'est le pot de terre contre le pot de fer* », résume-t-il.

Suspendu à une décision du juge au civil, Philippe Chabert espère engager la responsabilité des notaires incriminés. « *Je vais gagner* », croit-il. En attendant, il vient d'écopé d'une peine de 10 mois de prison avec sursis assortis d'une obligation de soins et d'une interdiction de contacter tous les notaires du Maine-et-Loire et de paraître devant une étude pendant trois ans. Après le prononcé de la peine, la présidente s'adresse au prévenu : « *On estime une réelle inquiétude de la justice face à l'étenue des moyens que vous mettez en place.* »

Franck DE BRITO

Quand design rime avec durabilité

Du 7 au 29 mars 2025

-15%